

Lexique de la reprise d'entreprise et de la transmission d'entreprise

Absorption

Fusion de deux sociétés se soldant par la disparition de l'une au profit de l'autre. L'absorption peut s'opérer soit par la vente de tous les titres, soit par apport en nature de tous les biens.

Accord de confidentialité (ou engagement de confidentialité)

Garantie de secret a laquelle l'acheteur potentiel s'engage pour protéger les informations fournies par le cédant pour l'étude de l'entreprise à céder.

Accords précontractuels

Ces accords peuvent comporter plusieurs volets :

- engagement de confidentialité,
- lettre d'intention,
- accord pour effectuer un audit préalable,
- exclusivité de négociation.

Acte authentique

Il s'agit d'un acte rédigé par un notaire. Si un immeuble est inscrit à l'actif de l'entreprise à reprendre, un notaire devra intervenir pour réitérer l'acte.

Actif

L'actif regroupe l'ensemble des éléments du patrimoine de l'entreprise ayant une valeur économique positive (bâtiment, terrain, matériel et outillage, etc.). On distingue les actifs immobilisés (immobilisations corporelles, incorporelles et financières) et les actifs circulants (stocks, créances, trésorerie).

Actif circulant

Ensemble des éléments du bilan destinés à être détenus par l'entreprise moins d'un an. Les principaux postes sont les stocks, créances clients, valeurs mobilières de placement et les disponibilités.

Actif immobilisé

Par opposition à l'actif circulant, l'actif immobilisé représente les emplois à moyen et long terme de l'entreprise.

Actif net comptable

L'actif net comptable ou situation nette est la différence entre la valeur comptable des biens détenus par l'entreprise (l'actif comptable) et la valeur comptable de ses dettes et provisions (passif comptable).

Actif net comptable = actif comptable - passif comptable

Les actes de cession de titres de société comportent souvent une clause de garantie d'actif net.

Actif net corrigé

L'actif net corrigé est égal à l'actif corrigé moins le passif corrigé ou Actif net comptable ± corrections.

Les « corrections » recouvrent les modifications qu'il est nécessaire d'apporter à la valeur comptable des éléments du bilan de l'entreprise pour se rapprocher de leur valeur économique. Ces corrections sont réalisées pour déterminer la valeur patrimoniale de l'entreprise.

Administrateur judiciaire

L'administrateur judiciaire est un mandataire désigné en justice et chargé en cas de difficultés graves empêchant le fonctionnement normal de la société, d'assurer momentanément la gestion courante.

Intention, qui doit animer les associés, de collaborer sur un pied d'égalité. L'affectio societatis implique non seulement un esprit de collaboration mais aussi le droit, pour chaque associé, d'exercer un contrôle sur les actes des personnes chargées d'administrer la société.

AGE (Assemblée Générale Extraordinaire)

Assemblée des actionnaires ou associés qui se réunissent sur ordre du conseil d'administration ou de la gérance pour prendre une décision sur une opération modifiant les statuts (augmentation de capital, introduction en bourse, émission d'un emprunt obligataire, transfert du siège...).

AGO (Assemblée Générale Ordinaire)

Réunion annuelle des actionnaires ou associés pour l'approbation des différents éléments de l'exercice écoulé

(approbation des comptes, distribution des dividendes, élection, reconduction du conseil d'administration ou de la gérance...).

Agrément

Accord préalable des associés ou actionnaires prévus dans les statuts à l'occasion d'une opération de transmission de titres d'une société.

Amortissement

C'est la constatation comptable de la diminution de la valeur d'une immobilisation du fait de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Apport partiel d'actif

Opération par laquelle une société, nouvelle ou préexistante, apporte une partie seulement de son patrimoine, moyennant attribution, au profit de ses associés, de droits de la société bénéficiaire de l'apport.

Audit

Constitue un examen approfondi de la situation de l'entreprise. L'audit peut porter sur différents secteurs de l'entreprise. Il peut être juridique, financier, comptable, fiscal, social et environnemental.

Autocontrôle

Capacité pour une société (cotée notamment) d'assurer son propre contrôle par l'intermédiaire de sociétés dont elle détient le capital en partie ou en totalité.

Autofinancement

Constitue la différence entre tous les produits encaissables et toutes les charges décaissables, y compris les dividendes (les termes cash-flow et marge brute d'autofinancement sont sensiblement équivalents).

Avance remboursable

Concours financier – généralement à moyen terme – consenti à une entreprise pour conforter ses capitaux permanents, mais octroyé sans exigence de garanties et souvent sans perception d'intérêts.

Il s'agit d'une avance accordée par une collectivité, par l'Etat, ou un organisme autre qu'une banque dans le cadre d'un dispositif financier local.

Certains Conseils Régionaux accordent des avances remboursables pour des reprises d'entreprises : voir la rubrique « Aides et subventions » sur les sites Web des Conseils Régionaux.

Bail à construction

Bail par lequel le preneur s'engage à titre principal à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail.

Bail commercial

Contrat de location immobilière consenti aux entreprises qui exercent une activité industrielle, commerciale ou artisanale.

Le statut des baux commerciaux présente des avantages considérables pour le locataire, il apporte une relative stabilité se caractérisant par le droit au renouvellement de son bail, appelé également propriété commerciale.

Bail de courte durée

Contrat de location dérogatoire au statut des baux commerciaux, qui ne confère au locataire aucun droit au renouvellement. Sa durée est égale au plus à 24 mois.

Bail professionnel

Contrat de location consenti aux entreprises exerçant une activité libérale ou artisanale lorsqu'il n'existe pas de fonds artisanal. Sa durée minimale est de 6 ans, le locataire pouvant le résilier à tout moment sous réserve de respecter un délai de préavis de 6 mois.

Bailleur

Dans le contrat de bail, celui qui s'engage à faire jouir le cocontractant d'une chose contre rémunération.

Banques d'affaires

Banques ayant pour principales activités la prise de participation dans des sociétés et le conseil en opérations financières de haut de bilan (fusions-acquisitions, levée de fonds...).

Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement est généré par le cycle d'exploitation. Il exprime l'écart existant entre les emplois financiers utilisés pour les besoins de l'exploitation (stocks + créances clients + créances diverses) et les ressources LaFormationPourTous.com©

financières dégagées par l'exploitation (dettes fournisseurs et dettes diverses).

Bilan

Le bilan représente l'état du patrimoine d'une entreprise à la fin d'un exercice. C'est une photographie de l'entreprise à une date précise.

BIMBO (Buy-In Management Buy-Out)

Opération de rachat d'une entreprise avec effet de levier impliquant une équipe de repreneurs composée du management en place dans la cible et de dirigeants extérieurs.

Bloc de contrôle

Quantité de titres donnant le contrôle de la société émettrice. Leur négociation obéit parfois à certaines règles particulières, notamment en cas de cession en bourse. La majorité simple s'obtient avec plus de 50 % des titres. La majorité absolue est fixée à plus de 75 % dans une SARL et plus de 66,66 % dans une SA.

Boni de liquidation

Il s'agit de la valeur excédentaire à la suite de la liquidation de tous les actifs d'une société et après remboursement des dettes. Le boni de liquidation revient aux actionnaires.

CAF (Capacité d'autofinancement)

Correspond à l'excédent monétaire dégagé par l'exploitation d'une société pendant une certaine période. Elle se calcule généralement pour chaque exercice de l'entreprise. CAF = Résultat Net + Dotation aux Amortissements et Provisions. La CAF indique notamment la capacité qu'a l'entreprise à financer elle-même sa croissance. La CAF sert à évaluer la valeur de rendement de l'entreprise.

Cahier des charges de la reprise

Document synthétique établi par un repreneur détaillant le projet de reprise (définition de la cible recherchée, du secteur d'activité, du secteur géographique, de la taille de la cible recherchée, de sa valorisation, etc.).

Capital d'amorçage

Préalablement au capital risque, c'est un apport en capital pour des entreprises en démarrage, le plus souvent fait par des business angels.

Capital risque

Investissement en fonds propres dans une société non cotée, en aval du capital d'amorçage, réalisé par des business angels ou des capitaux risqueurs.

Capitaux permanents

Il s'agit des capitaux restant à la disposition de l'entreprise à moyen et long terme.

Capitaux permanents = capitaux propres + dettes à moyen et long terme

Capitaux propres

Terme comptable désignant la somme algébrique des apports (capital et primes d'émission, d'apport ou de fusion), des écarts de réévaluation, des réserves, du report à nouveau, du résultat de l'exercice, des subventions d'investissements et des provisions réglementées.

Cash-Flow

Les Cash-Flow sont les flux de trésorerie. Ce sont des ratios utilisés pour mesurer la marge financière et bénéficiaire d'une entreprise sur une période précise

Cash-Flow = Capacité d'autofinancement - variation de Besoin en Fonds de Roulement

Caution

Personne qui s'oblige à rembourser la dette d'un débiteur à la place de celui-ci. Le cautionnement est une sûreté personnelle.

Dans une reprise d'entreprise, le repreneur s'engage généralement à se substituer au cédant dans les cautions qu'il a accordées.

Cédant / cessionnaire

Dans une opération de cession de titres ou de vente de fonds de commerce, le cédant est la personne qui vend ses titres de société ou le fonds de commerce, par opposition au cessionnaire qui correspond à l'acquéreur.

Cessation des paiements

État du débiteur qui est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. La cessation des paiements est un des cas d'ouverture et de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Cible

Correspond à l'entreprise visée lors d'une opération de reprise d'entreprise. La cible doit être définie le plus précisément possible dans le cahier des charges de la reprise.

Clause de non concurrence

Disposition prévue dans un acte de cession de fonds de commerce ou de titres par laquelle le cédant s'interdit d'exercer une activité susceptible de concurrencer le cessionnaire. Une telle clause pour être valable doit être limitée dans le temps et dans l'espace.

Clause de révision de prix

Cette clause régit :

- les insuffisances de l'actif net dues, soit à une augmentation du passif (dettes inconnues), soit à une diminution de l'actif (créances irrécouvrables par exemple),
- les modalités de calcul du prix liées à des clauses particulières (garantie de clientèle, garantie de chiffre d'affaires, clause de earn-out.

Clause d'earn out

L'objet de la clause d'earn out est de faire verser par l'acquéreur d'une entreprise au cédant de celle-ci un complément de prix en fonction des performances opérationnelles futures de la société cédée.

Clause léonine

Clause privant un associé ou un actionnaire de tout droit aux profits de la société ou lui attribuant la totalité des profits, mettant à sa charge la totalité des pertes ou l'exonérant de toute contribution au passif social. Cette clause est réputée non écrite dans le contrat de société.

Closing

Lors d'une opération de reprise d'entreprise, désigne la date à laquelle la fusion ou l'acquisition prend effectivement effet.

Commissaire aux comptes

Professionnel inscrit sur une liste, désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés ou actionnaires chargé de vérifier et de certifier les comptes d'une société (toutes les sociétés anonymes et certaines autres dépassant des seuils de chiffre d'affaires, d'effectif et de total de bilan).

Le repreneur doit obligatoirement obtenir le rapport du commissaire aux comptes dans la phase de diagnostic de la société à reprendre.

Compromis de vente

Terme employé par les praticiens pour désigner la convention provisoire par laquelle les parties constatent leur accord sur les conditions d'une vente, en attendant de régulariser par un acte définitif l'opération devant notaire ou par un acte sous seing privé.

Compte courant

Les sommes versées par les actionnaires ou associés en sus de leur part de capital constituent des prêts effectués à la société. Les comptes courants peuvent être rémunérés. Un compte courant d'associé ne peut pas être débiteur, sous peine de sanctions pénales. Le remboursement des comptes courants du cédant fait l'objet d'une négociation lors de la reprise.

Compte de résultat

Il est établi à partir des comptes de charges et de produits. Ce compte permet de dégager le résultat net de l'exercice et fait partie des comptes annuels avec le bilan et l'annexe.

Compte fournisseurs

Ensemble des dettes que l'entreprise doit à ses fournisseurs (factures fournisseurs non payées).

Dans le cadre de l'audit de reprise, le repreneur va s'assurer de la comptabilisation de l'ensemble des factures fournisseurs et de la bonne « coupure » entre les exercices.

Comptes annuels

Composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, ils doivent être établis à la clôture de chaque exercice par les entreprises soumises à un régime réel d'imposition dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

Les sociétés commerciales (SARL, SA, SAS...) doivent obligatoirement les déposer au Greffe du tribunal de commerce dans le mois qui suit l'assemblée générale ordinaire qui les a approuvés.

Concession

Contrat de distribution de produits, engageant un concédant à réserver une exclusivité territoriale de distribution à un commerçant, le concessionnaire, qui accepte de se soumettre à certaines exigences.

Concurrence déloyale

Agissements fautifs commis dans l'exercice d'une profession, commerciale ou non, et de nature à engager la responsabilité civile de leur auteur. Ces agissements doivent tendre soit à attirer la clientèle, soit à la détourner d'un concurrent de manière fautive.

Conseil d'administration

Organe collégial composé de trois membres au moins et douze au plus, investi des plus larges pouvoirs pour gérer les sociétés anonymes de type classique, sous réserve des pouvoirs attribués aux autres organes de la société.

Contrôle fiscal

Vérification par l'administration fiscale des impositions dues par les entreprises et particuliers. Ce contrôle peut se solder par des redressements fiscaux (notification de redressement), lesquels peuvent être contestés par le contribuable

Le repreneur d'entreprise doit s'informer précisément sur les derniers contrôles fiscaux et sur un éventuel contrôle fiscal en cours. Les effets d'un contrôle fiscal doivent être couverts par la garantie de passif.

Convention collective

Accord conclu entre les organisations représentatives des employeurs et des salariés pour organiser et préciser les conditions de travail, ainsi que les relations sociales au sein de l'entreprise.

La convention collective et son respect par l'entreprise doivent être analysés lors de l'audit social de reprise.

Convention d'occupation précaire

Contrat dérogatoire au statut des baux commerciaux, conférant au locataire un droit d'occupation d'un local moyennant un certain prix. Contrairement au contrat de bail classique, le terme prévu correspond à un événement pouvant intervenir à tout moment mais dont l'échéance ne peut être précisée à l'avance.

Le locataire n'a donc aucun espoir de conserver le local pour l'exploitation durable de son entreprise.

Coopérative

Société de type particulier ayant pour but d'appliquer les principes de la coopération (par exemple : groupement d'acheteur, de commerçants ou de producteurs.

Crédit-bail (ou leasing)

C'est un montage financier qui permet à une personne de pouvoir utiliser un bien sans avoir à en payer le prix immédiatement. Le bien est acheté par une société de crédit-bail qui en demeure propriétaire et il est donné en location à l'utilisateur, avec la possibilité de l'acheter en fin de bail, moyennant un prix convenu, tenant compte des versements effectués à titre de loyer.

Les crédits-baux doivent être analysés avec une précision par le repreneur lors du diagnostic et de l'évaluation de l'entreprise.

Crédit-vendeur

Appellation communément employée pour désigner les délais de paiement consentis au repreneur par le vendeur d'une entreprise ou d'un fonds de commerce.

Le vendeur doit obtenir des garanties en contrepartie du crédit qu'il accorde (caution bancaire, assurance-décès, nantissement de titres par exemples).

Croissance externe

Achat d'une entreprise par une autre entreprise. Cette stratégie permet de se développer en bénéficiant immédiatement du savoir-faire accumulé par l'entreprise rachetée.

Data room

Salle (d'un office notarial, d'un cabinet d'avocat ou autre conseil) dans laquelle sont disposés les documents d'information sur une société à vendre. Les acheteurs potentiels peuvent venir les consulter sous réserve de respecter certaines conditions dont la confidentialité.

Dédit (ou clause de dédit)

Disposition d'un contrat qui permet à un contractant de ne pas exécuter son obligation, moyennant une somme d'argent fixée à l'avance dans le contrat.

Délai de récupération

Également appelé Pay Back ou retour sur investissement. C'est le délai à partir duquel les cash-flows engendrés par un investissement reconstituent la mise de départ.

Dépôt de bilan

Il s'agit de l'opération qui permet à une société de se déclarer en cessation de paiement auprès du Tribunal de Commerce.

Dette junior

Dans le cadre d'un LBO, désigne la partie de la dette apportée par un tiers ou une société financière et qui ne se rembourse qu'après la dette senior.

Cette dette est également appelée la « dette mezzanine » son taux de rémunération est souvent plus important que celui de la dette senior.

Dette senior

Lors d'une opération de LBO, désigne le crédit classique ayant des garanties de premier rang, une durée de 7 à 10 ans et des taux d'intérêts d'environ deux points supérieurs au taux du marché monétaire.

Diagnostic

Terminologie utilisée dans la reprise d'entreprise pour désigner l'analyse détaillée de l'entreprise cédée. Le diagnostic porte sur toutes les fonctions et organisations de l'entreprise (stratégique, technique, commercial, management, financier).

Dotation aux amortissements

Part des bénéfices de l'entreprise mise en réserve pour compenser l'utilisation des immobilisations. L'amortissement linéaire est une méthode d'amortissement à annuités constante. L'amortissement dégressif est une méthode permettant de constater une dépréciation plus forte au cours des premières années de la durée de vie du bien. C'est une incitation fiscale à l'investissement.

Droit au bail

Droit de renouvellement du bail commercial dont bénéficie le preneur. Le droit au bail peut être cédé moyennant indemnité.

Droits d'enregistrement

Droits à payer lors de la présentation d'un acte à la formalité de l'enregistrement. Certains actes doivent être obligatoirement enregistrés (exemples : achat d'un immeuble, d'un fonds de commerce, de parts de SARL). Les droits d'enregistrement peuvent être fixes (montant prédéterminé) ou proportionnels au montant de la transaction.

Droit préférentiel de souscription

Privilège accordé à un actionnaire de participer par priorité à une augmentation de capital.

Droits sociaux

Droits que détiennent les actionnaires ou porteurs de parts sur l'actif et sur les bénéfices de la société en fonction de leur participation dans le capital (parts sociales dans une SARL, actions dans une SA ou SAS).

Due Diligence

Audit juridique, financier, social et organisationnel complet d'une société cible. Cet audit est assuré généralement par un professionnel de la reprise (expert-comptable, avocat, cabinet d'audit, commissaire aux comptes) et il précède la négociation finale avec la cible. Le Due Diligence va permettre de confirmer ou d'infirmer la lettre d'intention, et le cas échéant, d'affiner l'évaluation de la cible.

Earn-out

La clause d'earn-out est une clause d'ajustement de prix qui consiste à indexer tout ou partie du prix de cession d'une entreprise sur ses performances futures. Il en résulte que le prix de cession définitif de la société est inconnu. Seule la partie payée comptant est fixée, et constitue ainsi un prix plancher. La partie variable est fixée par avance selon des critères objectifs : chiffres d'affaires, marge nette...

Effet de levier

Il existe un « effet de levier » quand les ressources externes (capital ou crédit à terme) s'avèrent être, par rapport aux apports, largement supérieures à la norme habituelle.

L'effet de levier est également le moyen pour un repreneur d'entreprise de limiter son apport ou d'éviter une dilution de sa participation en recourant à un emprunt souscrit par une holding qu'il crée pour la circonstance.

Engagements hors bilan

Droits et obligations non-inscrits dans le bilan, mais dont la réalisation conditionnelle peut modifier la valeur ou la consistance du patrimoine de l'entreprise. Les cautionnements donnés ou reçus figurent dans les « engagements hors bilan ».

Escompte

Opération consistant par un organisme financier à avancer au porteur d'un effet de commerce, le montant de celui-ci avant échéance, en percevant des frais financiers d'escompte.

Essaimage

Procédure dans une entreprise qui consiste à rendre autonome un salarié ou une équipe de salariés ayant développé un produit ou un service. Une entreprise indépendante est alors créée pour reprendre le produit ou le service. L'essaimage consiste aussi en l'accompagnement de salariés qui veulent créer ou reprendre une entreprise.

Expert-comptable

Véritable professionnel de l'entreprise, l'expert-comptable est chargé de l'établissement des comptes de l'entreprise, mais il est aussi directement concerné par toutes les décisions de gestion de l'entreprise. Les experts-comptables sont souvent les premiers informés par leurs clients de leurs intentions de transmettre leur entreprise.

Externalisation

Procédure visant à sous-traiter un service qui était jusqu'alors réalisé en interne.

Factoring (affacturage)

Transfert d'une créance commerciale à une société spécialisée - factor ou société d'affacturage - qui se charge, moyennant rémunération, de son recouvrement.

La société d'affacturage peut également avancer à son client - le remettant - le montant de la créance cédée moyennant paiement d'agios.

Les prestations du factor sont souvent complétées par la mise en place d'un système d'assurance-crédit.

Fonds de commerce

Le fonds de commerce comprend des éléments incorporels (enseigne, nom commercial, droit au bail ou pas-de-porte, clientèle, achalandage, brevets, marques), des éléments corporels (aménagements et agencements, matériel et outillage), mais ne comprend pas les stocks.

Fonds de roulement

Le Fonds de roulement est la partie des capitaux permanents de l'entreprise (fonds propres + emprunts à moyen ou long terme) qui ne finance pas les immobilisations, et reste donc disponible pour les besoins de l'exploitation. Comptablement :

Fonds de roulement = (Capitaux propres + Emprunts à terme) – Actif immobilisé

L'actif immobilisé comprend les immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Si le fonds de roulement n'est pas suffisant pour financer correctement l'activité, cela peut entraîner des problèmes de trésorerie.

Forclusion

Dans certains actes ou contrats, la forclusion est la perte d'un droit qui n'a pas été exercé en temps utile. On parle notamment de « délai de forclusion ».

Franchise

Contrat par lequel un franchiseur s'engage à fournir au franchisé un concept commercial original. En échange, le franchisé verse au franchiseur un droit d'entrée, ainsi qu'une redevance sur une base déterminée.

Franchise de remboursement

Période pendant laquelle un emprunteur ne paye au plus que la quote-part d'intérêt à l'organisme qui lui a accordé un prêt.

Exemple : un crédit est accordé avec une franchise d'un an, la franchise est :

- totale si, pendant la première année, l'emprunteur ne paye ni intérêts, ni remboursement de capital ;
- partielle s'il ne paye que les agios de son crédit.

Fusion-absorption

Opération de fusion ou d'acquisition à l'issue de laquelle une seule société conserve une personnalité juridique, l'autre société étant juridiquement dissoute après l'opération.

Garantie de passif

C'est un engagement du cédant qui déclare à l'acquéreur que la structure achetée possède bien les qualités sur lesquelles il a fondé son prix, et de prévoir, le cas contraire, un dédommagement à la survenance de passifs nouveaux (exemple : conséquences d'un contrôle fiscal ou social).

Garantie personnelle

Garantie donnée par des personnes en faveur d'un débiteur.

Le cautionnement et l'aval sont des garanties personnelles. La caution ou l'avaliste (on dit aussi avaliseur) assumera l'engagement du débiteur si celui-ci vient à être défaillant. Le cautionnement se concrétise par la signature d'un engagement de caution (contrat unilatéral) ; l'aval se concrétise, quant à lui, par l'apposition sur un effet de commerce de la mention manuscrite « bon pour aval » suivi de sa signature.

Garantie réelle

Privilège demandé par un créancier, portant sur une chose. Les garanties réelles les plus utilisées sont :

- le gage,
- le nantissement,
- l'hypothèque.

Dans le cadre du financement d'un reprise d'entreprise, le banquier exige souvent un nantissement des parts sociales et/ou une hypothèque sur un bien immobilier personnel.

Goodwill

Correspond au différentiel de rentabilité du capital investi par rapport à une rentabilité normative des actifs engagés. Le goodwill correspond à la différence positive entre le prix qu'accepte de payer l'acquéreur d'une entreprise et le montant de l'actif net de cette dernière.

Groupe de sociétés

C'est un ensemble constitué par plusieurs sociétés ayant chacune leur existence juridique propre, mais unies entre elles par des liens divers. Le groupe de sociétés n'a pas de réelle signification juridique, c'est plutôt une réalité économique.

Groupement volontaire

Association entre différents artisans ou commerçants qui va réaliser des opérations pour leurs compte (achats communs, publicité commune...).

Haut de bilan

Désigne l'ensemble des postes comptables correspondant au financement à long terme des entreprises (capital social, dettes financières à long terme...). La finance de haut de bilan, désigne dans la banque d'investissement l'ensemble des activités financières liées au financement à long terme des sociétés (augmentation de capital, introduction en bourse, levée de fonds...).

Holding

Société mère d'un groupe n'ayant en principe aucune activité industrielle ou commerciale et gérant les participations financières dans les entreprises du groupe.

Lorsqu'une reprise est réalisée par plusieurs repreneurs associés ou lorsqu'un effet de levier juridique est nécessaire au montage de la reprise, la création d'une holding s'impose.

Hypothèque

L'hypothèque est une sûreté réelle qui confère au créancier le droit de faire saisir et de vendre un immeuble en quelque main qu'il se trouve (droit de suite) et d'être payé par préférence sur ce prix.

Incorporation de réserves

Augmentation de capital réalisée par la simple remontée du poste réserves vers le poste capital social. Ainsi, la valorisation de la société n'est pas modifiée. L'augmentation de capital se fait généralement soit par l'augmentation du nominal des anciennes actions, soit par l'émission d'actions gratuites distribuées aux anciens actionnaires.

Indemnité d'éviction

Somme d'argent versée par le propriétaire d'un local commercial à son locataire en contrepartie de la rupture du bail commercial.

Intégration fiscale

Régime fiscal permettant d'imputer les pertes d'une filiale sur le bénéfice global du groupe auquel elle appartient. Dans une reprise d'entreprise par endettement avec effet de levier et création de holding de reprise, l'intégration

fiscale permet de déduire des bénéfices de la société reprise les frais financiers des emprunts souscrits pour le rachat de celle-ci et de faire remonter, dans la holding de reprise, l' IS qu'aurait dû payer la société reprise s'il n'y avait pas eu cette déduction.

Inventaire

Dénombrement et évaluation des biens d'une personne. Document comptable décrivant et estimant les éléments actifs et passifs de l'entreprise. Il permet de récapituler, à la clôture de l'exercice, la situation réelle de l'entreprise.

Investisseur en capital

Personne prenant une participation dans le capital d'une entreprise dans le but de réaliser une plus-value lors de la revente ultérieure des titres. Exemples : capital-risqueur, business angel...

Investisseur institutionnel

Société de gestion d'actifs par exemple, par opposition aux investisseurs privés, personnes physiques. Les business angels.

Joint-venture

Terme générique désignant toute forme de coopération entre entreprises.

La joint-venture peut prendre la forme :

- d'une société (filiale commune) ;
- d'un contrat de coopération durable ou momentané ;0
- ou des deux : contrat de coopération + filiale commune.

Ce terme est surtout utilisé pour identifier l'association réalisée entre une entreprise française et un partenaire local pour pénétrer un marché à l'étranger.

Journal d'annonces légales

Journal d'information (quotidien ou hebdomadaire) habilité à publier dans le département de leur siège social les annonces des sociétés relatives à leur création, à leurs modifications statutaires et à leur disparition, mais également les opérations d'achat et de vente de fonds de commerce.

La liste des journaux habilités et les tarifs applicables sont fixés pour chaque département par arrêté préfectoral.

K bis (extrait)

Extrait délivré par le Greffe du tribunal de commerce à tout intéressé souhaitant obtenir des informations juridiques et financières sur une société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

Pour une entreprise individuelle il s'agit de l'extrait K.

Lease-back

Opération consistant pour une entreprise à vendre un immeuble à une société de crédit-bail, qui le remet immédiatement à sa disposition par un contrat de crédit-bail immobilier.

Cette opération permet à l'entreprise de dégager des ressources financières importantes tout en pouvant récupérer son bien à terme. Avant de réaliser ce montage financier, il est nécessaire d'en mesurer les impacts fiscaux (plus-value sur le bien cédé, amortissement du bien au travers des loyers de crédit-bail...).

Lettre d'intention

Lettre formalisant la volonté de l'acheteur d'acquérir la société cible. Cette lettre précise le pourcentage de capital que souhaite acquérir l'acheteur, son prix et une esquisse de modalités de paiement.

Levée de fonds

La levée de fonds est un processus qui consiste à faire appel aux investisseurs extérieurs pour qu'ils apportent les fonds nécessaires au démarrage, lancement, ou développement d'une start-up.

Leverage Build Up (LBU)

Opération de LBO, suivie d'une ou plusieurs fusions-acquisitions financées avec un effet de levier bancaire (rentabilité économique du nouvel ensemble supérieure au coût de l'emprunt réalisé).

Leverage Buy Out (LBO)

Désigne toute opération de rachat d'une entreprise avec effet de levier bancaire (impliquant un emprunt bancaire lors du rachat).

Leverage Management Buy In (LMBI)

Rachat d'une entreprise avec effet de levier par une équipe de management extérieure à l'équipe dirigeante en place.

Leverage Management Buy Out (LMBO)

Rachat d'une entreprise impliquant financièrement l'équipe de management en place. Variante d'un Rachat de l'Entreprise par ses Salariés (RES).

Liasse fiscale

Elle est constituée par le bilan, le compte de résultat et l'annexe et est déposée auprès des services fiscaux.

Libération du capital

C'est le moment où les associés mettent à la disposition de l'entreprise les apports (numéraire, nature) qu'ils s'étaient engagés à faire.

Liquidation

Ensemble des opérations préliminaires au partage d'une indivision, quelle qu'en soit l'origine (succession, dissolution d'une société). Elle consiste à payer le passif sur les éléments d'actif, à convertir en argent liquide tout ou partie de ces éléments afin que le partage puisse être effectué. Elle permet de dégager l'actif net et de le conserver jusqu'au partage.

Liquidation judiciaire

Phase particulière de la procédure de redressement judiciaire instituée par la loi n° 85 98 du 25 janvier 1985. Depuis la loi n° 88 1202 du 30 décembre 1988 la liquidation judiciaire est étendue aux entreprises agricoles. La liquidation judiciaire est prononcée par le Tribunal toutes les fois que l'entreprise n'ayant aucun avenir économique ne peut être continué, ni cédée. Elle entraîne la réalisation de l'actif en vue du règlement du passif.

Livret d'épargne entreprise (LEE)

Produit bancaire permettant à un créateur ou repreneur potentiel d'accéder à un prêt bancaire à taux réduit, à l'issue d'une phase d'épargne (comprise entre 2 et 5 ans). Ce prêt n'est pas automatique, la banque donne un accord en fonction de la valeur du projet.

Love money

Le love money regroupe les financements dits familiaux ou issus du cercle personnel proche du porteur de projet. Ce mode de financement est souvent oublié par les porteurs de projet mais il s'agit d'une source de financement importante tant en termes d'enveloppe disponible qu'en termes de soutiens.

Mandat

Contrat qui lie un intermédiaire, une banque d'affaires et son client dans le cadre d'une opération de fusion, d'acquisition ou de vente de fonds de commerce.

Ce contrat précise le mode de rémunération de l'intermédiaire le caractère exclusif ou non du mandat, sa durée, etc.

Mandataire liquidateur

Auxiliaire de justice, il exerce une partie des fonctions dévolues antérieurement au syndic dans les procédures de règlement collectif du passif des entreprises. Nommé par le Tribunal dans le jugement qui ouvre le redressement judiciaire, le mandataire liquidateur est chargé de représenter les créanciers et de procéder éventuellement à la liquidation de l'entreprise.

Marge brute

Rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le chiffre d'affaires hors taxes d'une entreprise. Permet de mesurer la capacité de rentabilité de l'exploitation courante de l'entreprise car l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) ne tient pas compte des résultats financiers et exceptionnels de l'entreprise.

Marge de production

Excédent de richesse dégagé sur les ventes après avoir supporté les coûts d'achat.

Marge nette

Rapport entre le résultat net d'une entreprise et son chiffre d'affaires hors taxes.

Marge sur coûts variables

Excédent de richesse dégagé sur les ventes après avoir supporté les charges variables.

Nantissement

Engagement d'un débiteur de remettre un bien, sans dépossession, à son créancier en paiement d'une garantie (exemples : fonds de commerce, matériel et outillage, parts sociales...).

Obsolescence

Vieillissement technologique d'un équipement ou d'un produit dû à l'apparition d'un matériel ou d'un produit nouveau de meilleure qualité ou plus performant.

Organigramme

C'est la structure humaine de l'entreprise. Il précise les différents postes de travail et fait apparaître les liens hiérarchiques entre les différents collaborateurs.

Pacte d'actionnaire

Convention par laquelle les actionnaires ou associés organisent, en dehors des statuts, les modalités d'exercice du pouvoir au sein de la société, du contrôle de la répartition du capital, ainsi que les droits et obligations de chacun.

Paraphe

Signature abrégée (initiales) apposée sur les différents feuillets d'un acte pour éviter toute fraude (substitution ou remplacement) et approuvant toutes les corrections, ratures, surcharges figurant dans le texte.

Pas de porte

Désigne en matière commerciale le prix versé par le nouveau locataire à celui en place lors de la cession du droit au bail.

Petite et Moyenne Entreprise (PME)

Les PME sont des entreprises qui ont moins de 250 personnes, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Plan de trésorerie

Tableau présentant les prévisions de trésorerie sur plusieurs périodes.

Plus-value

Profit réalisé lors de la cession d'un élément d'actif.

Portage

Le portage salarial consiste pour une personne (par exemple, un consultant) à effectuer une prestation pour une entreprise cliente. Celle-ci verse les honoraires qui lui sont facturés auprès d'une société de portage qui les reverse au consultant sous forme de salaire, après déduction des cotisations sociales, patronales et salariales et d'une commission.

Point mort

Le point mort (ou seuil de rentabilité) correspond au chiffre d'affaires pour lequel l'entreprise ne réalise ni bénéfice ni perte. Il permet de déterminer le niveau minimal d'activité au-dessous duquel l'entreprise ne doit pas descendre. Il est égal aux charges fixes divisées par le taux de marge sur coûts variables.

Prescription fiscale ou sociale

Durée pendant laquelle l'administration fiscale peut effectuer un contrôle fiscal (sauf exceptions 3 ans plus l'exercice en cours) ou l'Urssaf peut effectuer un contrôle social (généralement 3 ans).

Président du conseil d'administration ou Président Directeur Général (PDG)

Personne physique élue par le conseil d'administration d'une société anonyme parmi ses membres. Le président est chargé d'assumer sous sa responsabilité, mais dans les limites qui lui sont fixée par la loi et par l'objet social, la direction générale de la société, avec l'assistance facultative d'un ou de deux directeurs généraux.

Prêt de restructuration

Lorsqu'une entreprise a contracté plusieurs prêts ou découverts dans une même banque, cette dernière réorganise les emprunts, en les fondant en un seul prêt.

Prête-nom

Personne qui s'engage dans un contrat, alors qu'en réalité elle n'est que mandataire d'une autre.

Prime d'émission

Somme exigée des souscripteurs à une augmentation de capital, en plus de la valeur nominale de l'action. Cette somme destinée à atténuer la perte subie par les titres du fait de l'augmentation de capital s'analyse en un supplément d'apport. Le montant total des primes d'émission est comptabilisé à un poste spécial - la réserve des primes d'émission.

Prime de fusion

Prime égale à la différence entre l'augmentation de capital de la société absorbante et l'apport de la société rachetée.

Promesse de vente

Engagement pendant un temps déterminé, de vendre un bien à une personne qui a le choix d'accepter ou non (seul le vendeur est engagé).

Propriété commerciale

Droit pour le commerçant locataire du local dans lequel il exploite son fonds de commerce d'obtenir du bailleur le renouvellement de son bail lorsque celui-ci arrive à expiration ou en cas de refus injustifié, d'obtenir indemnité d'éviction représentant le préjudice causé par la privation des locaux.

Propriété industrielle

Branche du droit commercial qui porte sur l'étude des droits de clientèle. Les uns sont des créations nouvelles : brevets d'invention, dessins et modèles ; les autres sont des signes distinctifs : marques, nom commercial, enseigne, appellation d'origine. On rattache généralement au droit de la propriété industrielle le droit de la concurrence déloyale.

Protocole d'accord

Document matérialisant les accords entre le cédant et le repreneur d'une entreprise. Dans la pratique, les résultats de la négociation peuvent faire l'objet de plusieurs protocoles se complétant et dont certains restent confidentiels.

Provisions

Déductions destinées à faire face à une perte ou une charge ultérieure dont l'objet est nettement précisé mais la réalisation incertaine, et qui est rendue probable en raison d'événements survenus au cours de l'exercice.

Quasi-fonds propres

Titres et créances s'apparentant aux capitaux propres d'une entreprise, c'est-à-dire qu'ils sont créés par l'entreprise, à sa disposition à moyen et long terme mais ce sont des titres ou créances sans droit de vote. Il s'agit par exemple des apports en compte courant des associés, l'émission de titres participatifs, les actions sans droit de vote...

Quitus

Acte arrêtant les comptes d'une société et certifiant la régularité et l'exactitude de la gestion. Par exemple, les associés d'une SARL donnent quitus au gérant de sa gestion lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice.

Quorum

Prévu par la loi ou spécifié dans les statuts, le quorum est le nombre de voix minimum nécessaire pour que les décisions prises lors des AGE ou AGO soient valables. Exemple : modification des statuts par décision des associés représentant au moins les 3/4 du capital social, décision prise à la majorité des associés présents ou représentés...).

Ratio

Rapport entre deux grandeurs caractéristiques. Cette méthode s'applique non seulement à l'examen du bilan pour apprécier la structure de l'actif et de l'endettement, mais aussi à l'étude des comptes de résultat de façon à analyser la structure de l'exploitation et la rentabilité.

Recapitalisation

Se dit d'une augmentation de capital qui n'est pas destinée à lever des fonds mais à améliorer la structure financière d'une société (augmentation de capital par incorporation de réserves par exemple).

Régime mère-fille

Le régime mère-fille permet d'éviter une double imposition sur le bénéfice réalisé par une filiale, taxé à son niveau et distribué sous forme de dividende à sa maison-mère puis imposé une deuxième fois au niveau de celle-ci. Lorsqu'une maison mère détient depuis plus de 2 ans une participation supérieure à 5 % dans une autre société, les dividendes versés par la filiale, et provenant de bénéfices normalement imposés à son niveau, remontent en quasi-franchise fiscale au niveau de la maison mère qui ne paye donc pas d'impôt à ce titre.

Rentabilité des capitaux propres

Mesure de rentabilité des capitaux investis = Résultat net / capitaux propres x 100.

Rentabilité économique

Ce ratio, qui s'obtient en divisant le résultat net par le total des actifs ou des capitaux engagés, permet de comparer les performances d'entreprises du même secteur.

Repreneur

Appellation désignant celui qui achète une entreprise.

Réserves

Part du résultat net qui n'est pas distribué par l'entreprise.

Responsabilité des associés

Cette responsabilité se situe au niveau des dettes de la société. Dans certaines sociétés, les associés sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la société (SNC). Dans d'autres sociétés, la responsabilité est limitée au montant de leurs apports (SA, SARL, EURL).

Résultat net

Différence entre l'ensemble des produits et des charges d'une entreprise sur un exercice. C'est en fait la somme de tous les résultats de l'entreprise.

Résultat net = résultat d'exploitation + résultat financier + résultat exceptionnel - Participation des salariés au résultat - impôt sur les sociétés

Rétroactivité

Acte qui produit un effet juridique pour le passé.

Royalty

Redevance perçue par une personne physique ou morale et versée par la société en l'échange de l'utilisation d'un brevet, marque, d'un contrat de franchise. L'existence de redevance est un point important à vérifier lors d'une acquisition.

Secteur d'activité

Commerce, industrie, service. Notion générale qui regroupe plusieurs métiers.

Scission

Disparition d'une société par transmission de la totalité de son patrimoine social à des sociétés nouvelles préexistantes (« fusion scission »), moyennant attribution aux associés de la société scindée de parts ou actions des sociétés issues de la scission.

Sleeping partner

Se dit d'un investisseur passif.

Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

Les SIG expliquent la formation du résultat. Le tableau des SIG du plan comptable n'est obligatoire que pour les grandes entreprises relevant du système développé. En revanche, ils sont toujours utilisés en analyse financière.

Sommation d'huissier

Mise en demeure par un huissier d'avoir à payer une dette ou de remplir une obligation. La non-exécution d'une sommation entraîne automatiquement une poursuite judiciaire.

Start-up

Une start-up est une jeune entreprise innovante qui a un fort potentiel de développement. Elle intervient dans le domaine des nouvelles technologies et du numérique.

Subvention

Aide en nature ou en argent consentie par une personne publique à une personne privée dans le but de favoriser ou de poursuivre une mission d'intérêt général.

Success-fees

Rémunération perçue par l'intermédiaire mandaté pour réaliser une opération d'achat de titres ou de fonds de commerce, en cas de réussite de l'opération.

Sûreté

Garantie personnelle (caution) ou réelle (hypothèque, gage, nantissement...).

Tableau de financement

Document qui permet d'analyser les modifications de la structure patrimoniale de l'entreprise au cours d'une période. Il met en évidence la variation du Fonds de Roulement.

Taux d'actualisation

Taux utilisé pour convertir des valeurs futures en valeurs actuelles.

Taux d'escompte

Taux pratiqué par les banques commerciales pour escompter les effets de commerce des entreprises. Ce système permet aux entreprises de transformer des créances en liquidités.

Taux de marge

Pourcentage de marge dégagé par l'entreprise sur les ventes.

Taux de Marge = (Prix de vente H.T. - Coût d'achat) / Prix de vente H.T.

Taxation d'office

Détermination de l'assiette de l'impôt par le fisc en l'absence d'une déclaration remise par le contribuable ou de comptabilité non probante.

Trésorerie

La trésorerie à un moment donné est égale à la différence entre le Fonds de Roulement et le Besoin en Fonds de Roulement.

Tribunal de commerce

Juridiction composée de juges élus par les délégués consulaires et chargée de statuer sur les contestations entre commerçants, sur les litiges relatifs aux actes de commerce entre toutes personnes, ainsi qu'en matière de redressement et de liquidation judiciaires et de faillite personnelle. On appelle parfois ce tribunal la juridiction consulaire.

TUP

Une transmission universelle de patrimoine (TUP) est une fusion simplifiée dès lors qu'une société détient le contrôle à 100 % d'une autre société et qu'il n'y a aucun actionnaire minoritaire. L'intégralité des actifs de la société absorbée est transférée à la société absorbante ainsi que l'intégralité de ses dettes. C'est une procédure simplifiée et allégée qui est la bienvenue pour simplifier la vie des entreprises.

Valeur nette comptable

Différence entre le coût d'acquisition d'un actif (prix d'achat + frais divers) et la somme des amortissements alloués à cet actif.

Valeur de rendement

Méthode d'évaluation qui consiste à capitaliser les résultats d'une entreprise ou le cash-flow dégagé pour déterminer sa valeur.

Valeur nominale

Valeur arithmétique établie par division du montant total de l'émission par le nombre de titres émis.

Valeur patrimoniale

Méthode d'évaluation qui consiste à calculer la valeur d'une entreprise à partir d'éléments du bilan retraités à leurs valeurs économiques.

Valorisation d'entreprise (évaluation d'entreprise)

Calcul financier qui consiste à définir la valeur d'une entreprise à partir de méthodes d'évaluation patrimoniale, et/ou basées sur les rendements financiers, ou encore à partir de méthodes basées sur les flux futurs de la société.

ZFU (Zone Franche Urbaine)

Zones géographiques défavorisées, dans lesquelles s'appliquent des mesures fiscales et sociales en faveur des entreprises.

ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

Zones rurales défavorisées ouvrant droit à des exonérations fiscales aux entreprises qui y sont implantées.

ZUS (Zone Urbaine Sensible)

Zones géographiques défavorisées ouvrant droit à des aides spécifiques pour les entreprises qui y sont implantées.